

## Communiqué de presse de la plateforme AbortionRight ! 28 mars 2015

A la veille du 25<sup>ème</sup> anniversaire du vote à la Chambre de la loi de dépénalisation partielle de l'interruption volontaire de grossesse, la plateforme Abortion Right ! souhaite s'adresser aux décideurs politiques en général et à la Ministre de la Santé en particulier.

Aujourd'hui, la loi permet la pratique de l'avortement jusqu'à 12 semaines de grossesse (14 semaines d'aménorrhée). Elle permet également aux femmes dont la santé physique ou psychique est en danger de demander une IVG au-delà de douze semaines de grossesse.

Sans préjuger de débats et d'autres actions à mener pour garantir à toutes les femmes un accès aisé et sûr à l'avortement en Belgique **les 24 associations membres d'Abortion Right ! - plateforme fédérale et européenne pour le droit à l'avortement - adressent au gouvernement fédéral, aux entités fédérées ainsi qu'aux assemblées parlementaires, deux revendications majeures :**

1. L'inscription des techniques d'avortement dans les cursus d'enseignement en facultés de médecine.

Pour rappel, cet enseignement n'est effectif que dans une seule université - l'Université Libre de Bruxelles – et uniquement sur base volontaire. En 2013, plus de la moitié des médecins pratiquant des IVG avaient 55 ans et plus. La pénurie de médecin se fait sentir chaque année lors des périodes de vacances. Lorsque ces praticiens en fin de carrière seront partis à la retraite, comment les centres pratiquant des avortements pourront-ils répondre aux demandes d'IVG? Il y a près de deux ans, la question a été débattue au Parlement et rien n'a changé depuis. Gouverner, c'est prévoir ! Nous demandons que les pouvoirs publics qui ont la tutelle sur les universités ainsi que ceux qui ont en charge la Santé et l'Action sociale répondent à ce besoin afin que la loi puisse être appliquée dans l'intérêt de toutes les femmes, où qu'elles se trouvent sur le territoire national.

2. La diffusion via le site du SPF Santé Publique d'une information officielle grand public sur les conditions et la pratique de l'avortement en Belgique.

A l'heure actuelle, c'est le monde associatif qui a pris l'initiative de diffuser ces informations sur différents sites internet ([www.loveattitude.be](http://www.loveattitude.be), [jeveuxavorter.be](http://jeveuxavorter.be), [www.gacehpa.be](http://www.gacehpa.be)) pour que les femmes confrontées à une grossesse qu'elles envisagent d'interrompre puissent trouver rapidement les renseignements utiles : conditions légales, méthodes possibles, coordonnées des centres, etc. Le Ministère de la Santé devrait diffuser ces informations ainsi que la liste des centres de référence. En effet, l'avortement est une question de santé publique et toutes les femmes doivent pouvoir accéder à une information officielle émanant des autorités publiques.

La plateforme AbortionRight !

[www.abortionright.eu](http://www.abortionright.eu)

Associations membres de la plateforme : Centre d'Action Laïque (CAL), Centre Régional du Libre Examen, Centre Séverine, Coordination Laïque de l'Action Sociale et de la Santé (CLASS), Comité belge Ni putes Ni Soumises asbl, Conseil des Femmes Francophone de Belgique (CFFB), deMens.nu – Unie Vrijzinnige Verenigingen vzw, Fédération des Centres de Planning et de Consultations, Fédération des Centres de Planning Familial des FPS, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial, Fédération laïque de Centres de Planning familial, FGTB-ABVV, GACEHPA, Garance, LUNA, Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), Mutualité Socialiste, Nederlandstalige Vrouwen Raad (NVR), R.A.P.P.E.L (fr/nl), Sensoa, Université des femmes, VIVA-Socialistische Vrouwen Vereniging, Vrouwen Overleg Komitee (VOK), Vrijzinnige Vrouwen Oost-Vlaanderen